



Suspension du cours de Bourse le 27 novembre Liquidation Judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 6 décembre 2024

I.CERAM, spécialiste des implants innovants en céramique biocompatible, annonce la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire avec une poursuite d'activité jusqu'au 6 décembre 2024.

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire en date du 24 avril 2024, le Tribunal de Commerce de Limoges a rendu, le 20 novembre 2024, un jugement de conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 6 décembre 2024. Cette décision peut être frappée d'appel dans un délai de 10 jours.

I.Ceram a de ce fait demandé à Euronext la suspension du cours de son action à compter du 27 novembre 2024.

La Société ayant fait part au Tribunal de Commerce de Limoges du besoin exprimé par un chirurgien thoracique d'effectuer une reconstruction sternale avec un implant sternal en céramique chargé en antibiotiques, la demande de dérogation ayant été faite auprès de l'ANSM, le Tribunal de Commerce de Limoges a, au vu de l'urgence médicale, accordé à I.Ceram la poursuite de son activité afin de finaliser la dérogation dans le cadre de l'implantation d'un dispositif non marqué CE, mais aussi de permettre la fin du processus de production.

André KERISIT, Président Directeur général d'I.Ceram, a déclaré : « *En premier lieu, je remercie tous ceux, investisseurs, collaborateurs, clients, fournisseurs, autorités, qui nous ont permis et vont encore permettre, le 5 décembre prochain, l'utilisation d'un implant en céramique chargé en antibiotiques, notre technologie de rupture. Après plus de 100 implantations de son sternum en céramique, I.Ceram voit cet implant, selon l'avis de beaucoup de chirurgiens thoraciques, être la solution de référence, dans le cas d'un remplacement du sternum en oncologie. Encore dernièrement, l'accord de l'un des plus grands centres de chirurgie cardiaque dans le monde, voulant prendre en charge les patients avec un implant novateur, démontre la pertinence de nos choix technologiques. I.Ceram, comme à son habitude, étudie activement et continuera à étudier jusqu'à la dernière minute toutes les propositions en adéquation avec le projet d'entreprise. Les quelques jours restants nous permettant de faire appel de la décision de liquidation judiciaire doivent être mis au profit d'une sortie rapide de cette impasse financière.* »

I.CERAM est éligible aux dispositifs PEA et PEA – PME

A propos d'I.CERAM : Créée en 2005 à Limoges, la société I.CERAM conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques innovants (10 brevets internationaux) et des implants en céramique offrant une biocompatibilité unique. S'appuyant sur son savoir-faire et une expérience de plus de 30 ans de ses dirigeants, la société a décidé d'accélérer fortement son développement sur les biocéramiques. I.CERAM est labellisée « entreprise innovante », certifiée ISO 13485, ISO 14001 et bénéficie du marquage CE. Fort d'une technologie de rupture et d'un outil de production aux meilleures normes, I.CERAM bénéficie d'un très fort potentiel de développement. La société est cotée sur Euronext Growth depuis 2014. ISIN : FR0014005IU4– ALICR

Contacts :



Relation investisseurs
André Kérisit
Tél : +33 (0)5 55 69 12 12
actionnaires@iceram.fr



Communication financière
Solène Kennis
Tel : +33 (0)1 75 77 54 68
iceram@aelium.fr